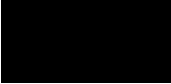


## “Traditionis custodes” : énième précision... et confusion

**Author :** Summorum Pontificum

**Categories :** [Communiqué](#), [Divers summorum](#), [Documents](#), [Enquête et analyse](#), [Informations](#), [Summorum Pontificum](#)

**Date :** 28 avril 2022

 Latine revient sur la récente entrevue entre le Pape et les 3 évêques français respectivement Président, et Vice-Président de la Conférence des Evêques de France qui le Pape apporte une fois encore des précisions sur certains points en créant un peu plus de confusion comme le remarque fort à propos la Porte Latine.

### [Extrait de la Porte Latine](#)

D'après l'article cité, le pape n'a pas parlé d'une possible extension du décret à d'autres instituts. S'agit-il d'une simple omission, ou bien d'une affirmation de non-extension ? le texte ne le dit pas.

Cependant, d'après le communiqué de la FSSP du 21 février 2022, il est dit que « le Pape a notamment tenu à préciser que les instituts comme la FSSP n'étaient pas concernés par les dispositions générales du Motu Proprio *Traditionis Custodes*, l'usage des livres liturgiques anciens étant à l'origine de leur existence et prévu par leurs constitutions ».

En revanche, les évêques ont rapporté que le pape François a insisté sur la nécessité que tous les prêtres acceptent de concélébrer, au « moins pour la messe chrismale ». Ce qui va encore augmenter la confusion autour du motu proprio. En effet, ni *Traditionis custodes*, ni les précisions de Mgr Arthur Roche, ni le décret concernant la FSSP ne mentionnent la concélébration...

Voilà un levier que ne manqueront certes pas d'actionner les évêques qui hébergent des communautés Ecclesia Dei... jusqu'à ce qu'une nouvelle précision nous apprenne qu'il n'y a pas urgence à urger et que... la seule chose qui semble pouvoir sortir de Rome actuellement, qu'elle parle ou qu'elle se taise, est la confusion.